

ARRETE N° SP.2026 – 118 du 22 juin 2026

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR L'ANNEE 2026

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2026 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
WORTHY Dominique	Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L.522-26, L.522-28, L. 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 22 juin 2026

Le Président,


Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 22/06/2026

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR

ARRETE N° SP.2026 – 117 du 22 juin 2026

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR L'ANNEE 2026

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2026 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
MORIZOT Jessica	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L.522-26, L.522-28, L. 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 22 juin 2026

Le Président,



Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 22/06/2026

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

I BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

I Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

I info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR

ARRETE N° SP.2026 – 116 du 22 juin 2026

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR L'ANNEE 2026

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade de Technicien Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2026 :

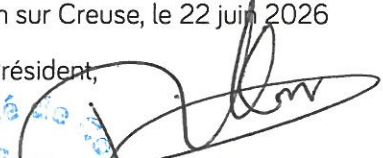
NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
AUCLAIR Frédéric	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 22 juin 2026

Le Président,


Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 22/06/2026

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR

ARRETE N° SP.2026 – 119 du 22 juin 2026

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2026

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Agent de Maîtrise Principal est établi comme suit pour l'année 2026 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
GRELET Lionel	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal
LEBOUCHER Christophe		

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L.522-26, L.522-28, L. 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 22 juin 2026

Le Président



Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 22/06/2026

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR